



Faillite due au refus d'un bailleur de faire travaux

Par **phil2776**, le **25/11/2011** à **10:45**

Bonjour,

je vais essayer de faire court car mon affaire est un véritable "roman"

je suis gérant d'un bar- pmu hotel.

je suis en procédure contre mon propriétaire depuis 25 mois et mon affaire arrive enfin à son terme devant le TGI.

2 expertises judiciaires lui donnent tort sur toutes mes demandes et celui ci sera donc condamné à faire des travaux conséquents qui m'empêche d'exploiter mon établissement.

je ne peux exploiter l'hotel élément essentiel de mon fond de commerce.

Malheureusement, le dénouement de cette affaire du fait d'une justice trop longue à rendre son verdict fait que financièrement parlant ça ne passe plus !!!

Je serai donc contraint dans quelques semaines de déposer le bilan. (je suis actuellement en RJ)

J'ai une comptabilité saine : le bar et le Pmu sont en augmentation de chiffre mais le manque à gagner au niveau de l'hotel fait que je m'enfonce chaque mois.

Je vais donc tout perdre (mon investissement, mon fond de commerce et travail) et de surcroît me retrouver avec des dettes

Plusieurs personnes me disent que j'ai la possibilité de faire condamner mon bailleur à combler mon passif

Si cela est exacte, peut on m'expliquer la démarche à suivre SVP ?

vous en remerciant par avance

cordialement